

ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

foyers ruraux Question écrite n° 86321

Texte de la question

M. Jean-Paul Chanteguet attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la situation des foyers ruraux. Ceux-ci ont appris la diminution des postes FONJEP pour l'année 2005. Cette suppression brutale et inattendue place en effet de nombreuses fédérations départementales de foyers ruraux dans une situation extrêmement difficile. Par ailleurs, la baisse de 60 % des crédits du conseil de développement de la vie associative, habilité à intervenir dans la formation et l'accompagnement de bénévoles, porte atteinte à l'existence d'associations qui agissent pour le développement et l'animation des territoires ruraux. Aussi, il lui demande les mesures qu'il compte prendre pour permettre aux foyers ruraux de maintenir et développer leurs actions et leurs missions sur les territoires ruraux.

Texte de la réponse

Le ministère de l'agriculture et de la pêche soutient les associations d'animation rurale par l'intermédiaire de conventions financières, de mises à disposition de fonctionnaires et du financement de postes FONJEP. L'importance du rôle associatif dans les différents aspects de la vie quotidienne en milieu rural et leur capacité d'innovation sont unanimement appréciées. C'est pourquoi le ministère de l'agriculture et de la pêche a lancé un appel à projet « développement et attractivité des territoires ruraux », visant à développer les partenariats et à soutenir les initiatives qui se situent dans le prolongement de la loi relative au développement des territoires ruraux. À ce titre, la Confédération nationale des foyers ruraux bénéficies pour l'année 2006, d'une subvention de 340 000 euros, à laquelle s'ajoutent des mises à disposition. En outre, la mission d'évaluation menée par le Comité permanent de coordination des inspections (COPERCI) va remettre dans les prochaines semaines son rapport sur les modalités d'application par le ministère de l'agriculture de son appui via le Fonds de coopération de la jeunesse et de l'éducation populaire (FONJEP). Ce travail va permettre de renouveler les objectifs et les moyens d'intervention du ministère au service de ce dispositif dont l'intérêt est partagé.

Données clés

Auteur: M. Jean-Paul Chanteguet

Circonscription: Indre (3e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 86321

Rubrique: Associations

Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 février 2006, page 1715 **Réponse publiée le :** 11 avril 2006, page 3883